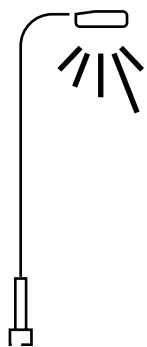


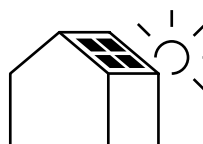
Plan de sobriété énergétique de la Ville de Rennes

Face à la très forte augmentation des coûts du gaz et de l'électricité, la Ville de Rennes redouble d'efforts pour limiter sa consommation énergétique et son empreinte carbone. Déjà engagée depuis longtemps dans une démarche de sobriété par ses politiques volontaristes en matière de chauffage urbain, de photovoltaïque, d'éclairage public ou encore de rénovation énergétique des bâtiments publics, la Ville est aujourd'hui amenée à prendre des mesures temporaires pour limiter les risques de coupure d'électricité cet hiver, dans le cadre des efforts nationaux demandés par le gouvernement, et pour faire face à une équation budgétaire complexe. Ces décisions ont été prises avec le double objectif de diminuer la consommation d'énergie, tout en préservant au maximum la qualité des services publics, et de maintenir l'accès le plus large possible aux activités sportives, éducatives, culturelles et de loisirs.

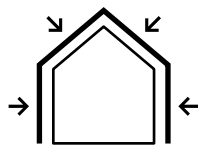
Contexte : des politiques de sobriété énergétique déjà anciennes, dans le cadre du Plan climat air énergie territorial (PCAET – baisse des consommations d'énergie de 40% à l'horizon 2030 et de 60% à l'horizon 2050)



Depuis 2015, la Ville de Rennes éteint l'éclairage public dans les zones les moins denses entre 1h et 5h du dimanche au mercredi, à partir de 2h du jeudi au samedi. Plus de 350 rues, des squares et parcs, certaines zones d'activité et des secteurs résidentiels constituent cette « trame noire ». La coupure nocturne de l'éclairage public concerne 20 % des points lumineux de la ville, ce qui génère 12 % d'économie d'énergie.



La Ville de Rennes compte 14 installations photovoltaïques sur les toits de nombreuses écoles, de la ferme des Bois, du Conservatoire et d'autres bâtiments tertiaires. Ces équipements affichent une capacité de production de 900 MWh par an dont les 2/3 en autoconsommation. En 2023, le solaire représentera 4 % de la consommation électrique municipale.



En 10 ans, 30 bâtiments publics ont fait l'objet de travaux de rénovation thermique portant sur l'isolation par l'extérieur, le remplacement des menuiseries ou du système de chauffage. Seize groupes scolaires et sept gymnases ont notamment été rénovés. Ces travaux ont permis d'économiser 30 à 40 % d'énergie selon les sites.



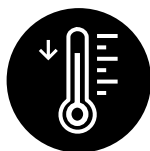
À Rennes, les réseaux de chauffage urbain desservent l'équivalent de 110 000 usagers. Ces installations fournissent une énergie aux deux tiers d'origine renouvelable – biomasse, déchets – pour un coût inférieur aux solutions de chauffage au gaz ou à l'électricité. 70 sites municipaux (sur 300) sont raccordés au réseau de chaleur urbain. D'ici 2024, 17 sites supplémentaires seront connectés au réseau Nord, dont deux piscines et quatre écoles. Ce qui portera à 50 % la part des réseaux de chaleur dans les consommations de chauffage du patrimoine communal.

Rappel des actions déjà engagées depuis le printemps 2022

- Arrêt du chauffage dans l'ensemble du parc de bâtiments municipaux entre trois semaines et un mois avant la date habituelle.
- Réduction de 1°C de la température des piscines dans les bassins et l'air ambiant, depuis le 11 avril (eau 28°C et air 29°C). Réduction de 1°C supplémentaire le 30 août (eau à 27°C et air 28°C).

Mesures complémentaires pour l'automne 2022

Objectif : réduire de près de 15% la consommation d'énergie en limitant au maximum l'impact sur les services publics (soit une économie de 11 GWh sur une consommation totale de 77,5 GWh et une baisse de la facture de 1,8M€)



- Démarrage du chauffage après les vacances d'automne dans tous les bâtiments municipaux, à l'exception des crèches et des EHPAD.
- Baisse de 1°C, pour la réduire à 18°C, de la température dans l'ensemble des bureaux et du parc des bâtiments municipaux et métropolitains (dont les Champs Libres, l'Opéra, le Musée des beaux-arts, le Conservatoire à rayonnement régional, les équipements de quartier), à l'exception des locaux accueillant des enfants ou des publics âgés : les écoles (aucun changement, le chauffage reste à 19°C), les crèches (20°C) et les EHPAD (22°C).



- Fermeture cet hiver des bureaux annexes de la mairie rue de Juillet, occupés par des élus municipaux et leurs collaborateurs, ainsi que des locaux administratifs situés Chapelle Saint-Yves. Réorganisation des bureaux à l'Hôtel de Ville pour les y accueillir.
- Durant les vacances scolaires, les enfants auront accès à 10 centres de loisirs contre 14 habituellement. De la petite section au CP, les enfants seront accueillis dans les locaux des écoles maternelles **Andrée Chedid, Champion de Cicé, Gantelles, Ille, Louise Michel, Marcel Pagnol, Jacques Prévert et Volga**. Les enfants du CE1 au CM2 seront comme d'habitude accueillis dans les centres **Dominique Savio et Préalaye**.



- Baisse de 1°C supplémentaire de la température des piscines intérieures (eau 26°C et air 27°C), sachant que l'Agence régionale de santé (ARS) préconise habituellement une eau entre 25°C et 27°C.
- Baisse de la température du bassin nordique de Bréquigny à 24°C (préconisation minimale de l'ARS).
- Fermeture des piscines de Villejean et Saint-Georges pendant les vacances de Noël, de février et de printemps (soit 6 semaines au total, pendant lesquelles des travaux de vidange et d'entretien seront programmés).



- Fermeture de la patinoire le Blizz du 1^{er} juin au 30 septembre

- Les enfants habituellement accueillis dans les 4 centres qui n'ouvriront pas cet automne et cet hiver seront accueillis dans des centres de loisirs de proximité :
- Sonia Delaunay et Jean Moulin
 > Andrée Chedid
 - Pascal Lafaye
 > Jacques Prévert,
 - Poterie
 > Volga ou Marcel Pagnol
 - Colombier
 > Louise Michel
 ou Champion de Cicé
- Fermeture pendant l'hiver de l'Orangerie du Thabor.
 - Généralisation de l'expérimentation des écogestes, menée sur 10 bâtiments municipaux et qui a permis d'économiser 10% de la facture énergétique.



- Maintien des illuminations et des festivités de fin d'année : spectacle projeté sur la façade de l'Hôtel de Ville, marchés de Noël, spectacle du 31 décembre...
- Réduction de 34% du périmètre des illuminations dans les rues de la ville. Allumage retardé d'une semaine (démarrage le 3 décembre) et extinction une heure plus tôt (22h).
- Dernière projection du spectacle sur la façade de l'Hôtel de Ville une demi-heure plus tôt (21h30).



- Arrêt de l'éclairage nocturne des façades des bâtiments patrimoniaux (Hôtel de Ville, Opéra, Palais Saint-Georges, église Notre-Dame de Saint-Méline, Halles Martenot)
- Baisse de 30 % de la puissance d'éclairage dans les gymnases.
- La gestion de l'éclairage public est une compétence métropolitaine. De nombreuses actions ont déjà été entreprises par Rennes Métropole pour diminuer la consommation d'énergie de 40 % sur la période 2020-2030 : installation de LED, modernisation du système d'éclairage et développement de la télégestion, baisse de l'intensité lumineuse...
- La diminution de l'amplitude horaire de l'éclairage public est aussi un enjeu important pour la réduction des consommations énergétiques comme pour la préservation de la biodiversité (renforcement de la « trame sombre »). Elle doit également prendre en compte les aspects de sécurité (publique, routière), qui peuvent être différents selon les quartiers et les communes.
- Aujourd'hui, il existe pas moins de 68 régimes différents de gestion de l'éclairage public. Les transformations menées par Rennes Métropole vont permettre d'homogénéiser ces dispositifs et de mieux adapter les horaires d'éclairage aux usages des habitants du territoire. La stratégie d'ensemble sur les horaires d'éclairage public, adaptée aux usages et à la localisation, sera validée par les maires des 43 communes de Rennes Métropole dans le courant du mois d'octobre. Pour la Ville de Rennes, les gains énergétiques produits par ces nouvelles mesures sur l'éclairage public viendront s'ajouter aux près de 15 % d'économies d'énergie réalisées grâce aux actions détaillées ci-dessus.

